



Assemblée générale

Distr. générale
7 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et renforcement du Programme des Nations
Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 66/207 de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) au cours de l'année écoulée pour appliquer les décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcer ONU-Habitat. Ce rapport contient un résumé des progrès enregistrés dans la préparation de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), l'examen de la gouvernance et la réforme organisationnelle. Il traite également des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui présentent un intérêt pour ONU-Habitat.

Le rapport examine également les progrès accomplis dans l'exécution d'un certain nombre d'éléments du Programme pour l'habitat et évoque d'autres questions mises en relief par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/207, y compris l'examen à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, l'assainissement des taudis, les villes et les changements climatiques, et la reconstruction après les catastrophes et les conflits. Le rapport conclut par un certain nombre de recommandations, dont la plupart se rapportent à la portée, aux modalités, à la forme et à l'organisation d'Habitat III.

* A/67/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)	3
III. Défis institutionnels et opportunités	6
A. Examen de la gouvernance	6
B. Réforme organisationnelle	7
C. Contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	9
IV. Réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat	9
A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013	9
B. Projet du plan stratégique pour 2014-2019	14
C. Relever le défi des taudis	15
D. Villes et changement climatique	16
E. Catastrophes naturelles ou d'origine humaine	17
V. Autres faits importants	19
A. Campagne urbaine mondiale	19
B. Forum urbain mondial	20
C. Décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : répercussions sur le Programme pour l'habitat	21
VI. Conclusions et recommandations	22
A. Habitat III	22
B. Mise en œuvre du Programme pour l'habitat et renforcement d'ONU-Habitat	26

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 66/207 de l'Assemblée générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement d'ONU-Habitat.

II. Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

2. Dans sa résolution 66/207, l'Assemblée générale a décidé de tenir en 2016, dans le cadre du cycle vicennal (1976, 1996 et 2016), une troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). L'objectif de cette conférence est de susciter un engagement mondial renouvelé en faveur d'une urbanisation durable, en mettant l'accent sur l'application d'un « nouveau programme pour les villes », qu'il conviendra d'établir en s'appuyant sur le Programme pour l'habitat¹, la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire² et des objectifs de développement pertinents adoptés à l'échelon international, dont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire³ ainsi que dans la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁵, ainsi que les décisions prises lors d'autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

3. En réponse au paragraphe 5 de la résolution 66/207 de l'Assemblée générale, ONU-Habitat s'est penché, au cours de la période considérée, de la manière la plus judicieuse et la plus efficace possible sur un certain nombre de questions relatives à la portée, aux modalités, à la forme et à l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). L'attention s'est portée sur les points suivants : l'inclusion de tous les acteurs concernés dans les processus préparatoires nationaux, régionaux et internationaux, les réunions du Comité préparatoire, et les documents nécessaires pour la Conférence et son processus préparatoire.

4. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en juin 1996, est reconnue pour avoir pris des mesures importantes pour l'inclusion d'acteurs non gouvernementaux dans les conférences mondiales des Nations Unies. Un large éventail d'organisations non gouvernementales a été accrédité et a participé à la Conférence. L'une des deux principales commissions de la Conférence, la Deuxième Commission, était

¹ *Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)*, tenue à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

² Résolution de l'Assemblée générale S-25/2, annexe.

³ Voir résolution de l'Assemblée générale 55/2.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

⁵ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

spécifiquement consacrée aux auditions sur le rôle et les contributions des autorités locales, du secteur privé, des parlementaires, des organisations non gouvernementales et autres parties prenantes concernées dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.

5. Habitat III bénéficiera d'une même approche, voire d'une approche encore plus inclusive. L'objectif ambitieux fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/207 de définir un nouveau programme pour les villes, requiert la participation de toutes les parties prenantes concernées par le logement et le développement urbain durable. Dans cette perspective, ONU-Habitat a encouragé les États Membres à créer des comités nationaux d'Habitat, conformément à la résolution 62/198, dans laquelle l'Assemblée générale encourage les États Membres à renforcer ou à créer, selon qu'il conviendra, des comités nationaux d'Habitat largement représentatifs afin d'intégrer l'urbanisation viable et la réduction de la pauvreté urbaine dans leur stratégie nationale de développement. Des lignes directrices relatives à la composition et au rôle des comités nationaux d'Habitat ont également été distribuées à tous les États Membres.

6. Il est prévu que les comités nationaux d'Habitat soient composés de représentants des ministères nationaux concernés, des autorités locales, du secteur privé, du milieu universitaire et des organismes externes de soutien. Leur rôle sera d'assurer des activités préparatoires inclusives et largement représentatives pour Habitat III, y compris en identifiant les réalisations majeures et les défis rencontrés dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat de 1996, ainsi que les nouvelles questions et les mesures prises dans le domaine des établissements humains.

7. À l'échelon international, l'une des questions clefs qu'il est nécessaire de prendre en considération lors de la création du Comité préparatoire pour Habitat III concerne l'ouverture, non seulement à tous les États Membres des Nations Unies, mais également aux observateurs, dans le respect des règles de procédures de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les autorités locales, les parlementaires, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les membres du système des Nations Unies, et notamment les agences, les fonds et les programmes spécialisés.

8. En ce qui concerne les réunions du Comité préparatoire pour Habitat III, l'expérience acquise par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la plus récente des conférences internationales des Nations Unies, indique qu'il convient d'accorder un délai suffisant pour les négociations. Il est clair que les activités préparatoires nécessaires peuvent être effectuées lors de trois réunions du Comité, mais il faudra considérer avec attention la durée de chacune de celles-ci. Les propositions actuelles vont de 5 à 10 jours pour chacune des réunions du Comité.

9. Tant la résolution 66/207 de l'Assemblée générale que la résolution 2012/27 du Conseil économique et social soulignent que les activités préparatoires d'Habitat III devraient tirer pleinement parti des réunions prévues et, pour ce faire, accorder leur calendrier avec celui des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et des sixième et septième sessions du Forum urbain mondial, et engagent les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain qui se tiennent à intervalles réguliers et autres réunions d'experts consacrées à ces questions, à appuyer les activités préparatoires de la Conférence, en ayant à l'esprit que la Conférence et ses activités préparatoires

doivent être ouvertes à tous et menées de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible.

10. Dans cette perspective, ONU-Habitat et la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi mènent une évaluation comparative des coûts des différentes alternatives en ce qui concerne le lieu des réunions du Comité préparatoire. La première option est celle qui a été suggérée dans la résolution 66/207 de l'Assemblée générale ainsi que la résolution 2012/27 du Conseil économique et social, c'est-à-dire d'aligner les réunions du Comité préparatoire sur les réunions déjà prévues du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et du Forum urbain mondial. Ceci réduirait les dépenses des États Membres, étant donné qu'une seule mission pourrait couvrir deux réunions se tenant à la suite l'une de l'autre et dans un même lieu. Cependant, les coûts pour le Secrétariat des Nations Unies ne seraient pas nécessairement réduits, étant donné qu'il faudrait faire venir des principaux lieux d'affectation du personnel du secrétariat assurant le service des réunions. Des réunions consécutives du Comité préparatoire et du Forum urbain mondial pourraient aussi accroître les dépenses de la ville et du pays hôte, en raison de la règle qui veut que les coûts additionnels des réunions des Nations Unies qui se tiennent en dehors du quartier général doivent être couverts par le pays hôte.

11. La deuxième option est celle de tenir toutes les réunions du Comité préparatoire à New York. Les résultats préliminaires de l'évaluation en cours menée par ONU-Habitat et la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, suggèrent que cette option pourrait aussi être la plus économique, étant donné que tous les États Membres disposent de missions auprès du siège des Nations Unies à New York, et qu'il ne serait dès lors pas nécessaire d'engager des dépenses de voyage pour les réunions du Comité. De plus, le Secrétariat des Nations Unies dispose d'un service de conférence complet à New York, ce qui signifie que les frais engagés pour les fonctionnaires affectés aux services de conférence seraient minimes. Cependant, les coûts liés au voyage du personnel d'ONU-Habitat responsable de fournir des contributions de fond aux réunions du Comité seraient plus élevés que si ces réunions devaient se tenir immédiatement après les sessions du Conseil d'administration et du Forum urbain mondial.

12. Il pourrait également y avoir d'autres options qui associent certains éléments des deux principales options décrites ci-dessus, comme tenir à Nairobi les réunions du Comité préparatoire qui coïncident avec les réunions du Conseil d'administration, permettant ainsi de faire des économies sur les frais de voyages du personnel assurant le service des conférences et le personnel d'ONU-Habitat, ainsi que pour les États membres du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, le reste des réunions du Comité se tenant ailleurs, soit en parallèle des réunions du Forum urbain mondial, soit à New York ou à Genève (qui dispose également d'un bon service de conférence).

13. En ce qui concerne les documents essentiels, l'une des tâches principales consiste à évaluer à l'échelon local, national, régional et international, les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, adopté par les États Membres lors d'Habitat II. Cette évaluation devra également examiner l'efficacité des mesures internationales adoptées, notamment le cadre institutionnel, pour soutenir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.

En outre, il devra identifier les nouveaux défis des établissements humains apparus depuis 1996, et quelles sont les réponses apportées à ces défis.

14. La deuxième tâche consistera à élaborer un nouveau programme pour les villes, sur la base de l'évaluation de l'application du Programme pour l'habitat de 1996 et des nouveaux défis identifiés. Conformément à la résolution 66/207 de l'Assemblée générale, tant l'évaluation de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat que l'élaboration d'un nouveau programme pour les villes devront être ouverts à tous, avec des contributions des États Membres et de tous les partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les autorités locales.

15. Les États Membres pourraient envisager d'examiner quelques-unes des idées énoncées ci-dessus pendant les négociations sur une résolution de l'Assemblée générale sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Les résultats de l'étude comparative des coûts des différentes options pour les réunions du Comité préparatoire seront également mis à disposition.

III. Défis institutionnels et opportunités

A. Examen de la gouvernance

16. Au paragraphe 11 de sa résolution 66/207, l'Assemblée générale engage ONU-Habitat à pousser cet examen plus avant, en collaboration avec le Comité des représentants permanents, pour continuer à renforcer la transparence, l'application du principe de responsabilité, l'efficacité et la viabilité de son fonctionnement.

17. Pendant la période considérée dans le rapport, des progrès considérables ont été réalisés en matière de procédure d'examen de la gouvernance. Conformément à la résolution 23/13 du Conseil d'administration intitulée « Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains » (A/66/8, annexe, sect. B), adoptée par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat le 15 avril 2011, le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le personnel d'ONU-Habitat ont travaillé ensemble pour mettre en œuvre la troisième phase de la procédure d'examen de la gouvernance, dont les objectifs étaient : a) d'étudier ces options plus avant afin de choisir, au besoin, une option préférée; b) de définir la marche à suivre pour la phase d'étude de ces options; c) de rechercher un consensus sur l'option retenue; et d) d'élaborer un plan d'action qui sera présenté à l'Assemblée générale.

18. Pour mener à bien ce travail, un groupe consultatif ouvert à tous sur l'examen de la gouvernance du Comité des représentants permanents a été créé. Le groupe consultatif a élaboré le mandat de la troisième phase de la procédure d'examen, approuvé lors de la quarante-troisième session ordinaire du Comité des représentants permanents, qui s'est tenue le 15 décembre 2011. Au titre de ce mandat, quatre groupes de travail ont été mis sur pied dans le but d'analyser chacun des quatre défis de gouvernance identifiés lors de la deuxième phase, et de fournir des propositions d'actions et faire des recommandations sur les différentes options possibles pour relever ces défis. Pendant le premier trimestre de 2012, les équipes des quatre groupes de travail ont terminé leur travail et soumis pour approbation

leurs conclusions et propositions au Comité des représentants permanents lors de sa quatrième session ordinaire, qui s'est tenue en mars 2012.

19. À la suite de cela, le groupe consultatif ouvert à tous a lancé une analyse comparative des modèles de gouvernance d'autres programmes et agences du système des Nations Unies, sur la base de quoi un modèle adéquat sera sélectionné et un plan d'action élaboré. Six organisations – l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et le Programme alimentaire mondial (PAM) – ont été sélectionnées pour une analyse comparative, certaines d'entre elles ayant des fonctions à la fois normatives et opérationnelles et d'autres disposant d'une expérience récente en matière de réforme de la gouvernance.

20. L'exercice s'est avéré très fructueux en termes de meilleure compréhension et en fournissant un large éventail de solutions potentielles adoptées dans différents modèles de gouvernance afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilisation. Il est prévu que la procédure d'examen se termine à la fin 2012, avec la réalisation d'un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale.

B. Réforme organisationnelle

21. Pendant la période concernée par le rapport, le processus d'examen organisationnel a été mené à terme, avec la mise en œuvre de la réforme qui a commencé début 2012. Le processus d'examen organisationnel a été lancé en février 2011, suite aux recommandations des États Membres et des principaux partenaires de développement d'ONU-Habitat. L'objectif principal de ce processus était de créer une structure et une approche de gestion qui soit en mesure d'assurer une exécution plus efficace et efficiente de son mandat aux niveaux national, régional et mondial. L'impact de la crise économique mondiale a également introduit des contraintes financières majeures qui ont dû être prises en considération dans l'examen organisationnel.

22. De nombreuses consultations avec l'ensemble du personnel, les représentants du personnel ainsi que l'Office des Nations Unies à Nairobi et de nombreuses autres parties prenantes concernées, se sont tenues tout au long de l'examen organisationnel et des processus de mise en œuvre de la réforme. Une étroite coordination entre le département de la gestion et le Secrétariat des Nations Unies à New York a également été établie.

23. Une période de transition a été mise en place pour permettre à certains éléments clés du changement de mûrir et de prendre forme. L'élaboration de la nouvelle circulaire du Secrétaire général reflétant la structure organisationnelle finale d'ONU-Habitat proposée, a débuté en juin 2012.

24. Les sept nouvelles branches ci-après ont été créées, chacune d'entre elles étant axée à la fois sur un travail normatif et des projets opérationnels dans un domaine technique :

- a) Législation, sols et gouvernance en milieu urbain;

- b) Planification et aménagement du milieu urbain;
- c) Économie urbaine;
- d) Services urbains de base;
- e) Amélioration du logement et assainissement des établissements insalubres;
- f) Réduction des risques et relèvement;
- g) Recherche et développement des capacités.

25. Les branches sont alignées sur les sept sous-programmes thématiques qui constituent le programme des établissements humains, qui ont été soumis à l'approbation du Comité du programme et de la coordination en juin 2012 dans le contexte du cadre stratégique pour la période 2014-2015. Chaque branche est composée de trois ou quatre unités. Les sept sous-programmes sont également identiques aux domaines d'intervention du plan stratégique proposé pour la période 2014-2015, assurant de cette manière un alignement complet entre le plan stratégique de six ans, le programme de travail et le budget de deux ans, et la structure organisationnelle de l'agence.

26. Le Programme pour les établissements humains sera exécuté conjointement par les sept nouvelles branches et les bureaux régionaux, avec le soutien du bureau de gestion (qui réunit des éléments des mandats de l'ancienne Division de l'appui aux programmes et certains éléments de gestion du Bureau du directeur exécutif), et un nouveau bureau de projet (qui rassemble également certains éléments de l'ancienne Division de l'appui aux programmes ainsi que des éléments des anciennes divisions techniques).

27. Jusqu'au début de l'année 2014, les activités d'ONU-Habitat continueront d'être orientées par le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, après quoi le nouveau plan stratégique pour la période 2014-2018 prendra effet. L'alignement complet qui est prévu simplifiera la tenue et la présentation des comptes, et renforcera la responsabilisation et la transparence. Un plan pour guider la prestation des produits du programme de travail de la période 2012-2013 et la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 au travers de la nouvelle structure opérationnelle a été élaboré en décembre 2011.

28. La gestion du changement est un processus à long terme qui requiert un traitement spécial et une mise en œuvre graduelle, avec une attention particulière portée au changement de la culture institutionnelle et à la gestion du personnel. En plus des nombreux canaux de communication existants, un comité de coordination entre l'administration et le personnel a été créé comme vecteur pour des consultations sur la réforme organisationnelle d'ONU-Habitat.

29. Tous les membres du personnel ont été placés dans leurs nouvelles unités organisationnelles, à la suite de consultations individuelles entre les membres du personnel et leurs superviseurs respectifs. Lors de cette procédure, une attention particulière a été portée à la conservation des droits et des intérêts des membres du personnel et aucun emploi n'a été perdu.

C. Contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

30. Au paragraphe 16 de la résolution 66/207, l'Assemblée générale a invité à poursuivre le soutien en faveur d'ONU-Habitat au travers de contributions volontaires versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement.

31. Au 31 décembre 2011, 37 millions de dollars avaient été versés aux contributions non affectées, ce qui représente 65 % de l'objectif des 57 millions de dollars des États-Unis pour la période 2010-2011. Pour les ressources affectées, 371 millions de dollars des États-Unis ont été reçus pendant la période 2010-2011, ce qui a dépassé de 47 % l'objectif de cette période qui avait été établi à 252 millions.

32. Les tendances pour la période actuelle semblent suivre celles de la période 2010-2011. Les objectifs de revenus pour 2012-2013 sont respectivement de 60,4 millions de dollars des États-Unis et de 283 millions de dollars des États-Unis pour les ressources non affectées et affectées. Au 30 juin 2012, 6,1 millions de dollars des États-Unis (soit 20 % de l'objectif) avaient été reçus au titre des ressources affectées, alors que 72 millions de dollars des États-Unis (soit 51 % de l'objectif) avaient été reçus au titre des ressources non affectées.

33. Conscient des effets persistants de la crise financière mondiale et des défis auxquels doivent faire face la plupart des pays donateurs, ONU-Habitat a continué, grâce à un contrôle des coûts et à des mesures de gestion, à faire en sorte que les dépenses correspondent aux niveaux des revenus prévus, dans la mesure du possible. Malgré ces mesures, une analyse préliminaire des revenus et des dépenses pour la période de janvier à juin 2012 a montré qu'ONU-Habitat devra probablement faire face à un déficit des contributions non affectées en 2012. Cependant, il semblerait que les ressources affectées dépasseront une fois de plus l'objectif fixé pour 2012.

34. Alors qu'ONU-Habitat ne sera peut-être pas en mesure d'éviter un déficit des revenus de base en 2012, il a cependant une vision à long terme. Il développe actuellement une stratégie pour lever davantage de contributions non affectées à la fois des pays donateurs traditionnels et des pays à revenus moyens. Des mesures sont également prises pour accélérer l'acquisition et la mise en œuvre de projet dans le but d'améliorer les revenus pour les frais généraux. Le contrôle minutieux des dépenses de base sera poursuivi, tout en assurant un soutien des tâches essentielles.

IV. Réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013

35. Au paragraphe 9 de la résolution 66/207, l'Assemblée générale a accueilli favorablement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013. Pendant la période

considérée, davantage de progrès ont été accomplis dans les cinq domaines d'intervention du plan.

Sensibilisation, suivi et partenariat

36. Le domaine d'intervention 1 du plan stratégique et institutionnel, intitulé « Sensibilisation, suivi et partenariat », a continué à bien avancer pendant la période considérée. L'auto-évaluation d'ONU-Habitat, menée fin juin 2012, et par rapport aux indicateurs de succès et aux objectifs pour 2012, a placé trois réalisations escomptées du domaine d'intervention en bonne voie, à savoir qu'il y a eu un niveau de réalisation de plus de 75 %, et que l'une des réalisations escomptées a été évaluée comme ayant enregistré des progrès mitigés, c'est-à-dire que certains indicateurs ont un niveau d'exécution affichant des taux situés entre 50 et 75 %.

37. Le travail normatif d'ONU-Habitat a continué de contribuer à renforcer la sensibilisation en matière d'urbanisation au travers de rapports phares et de plates-formes de plaidoyer. Les résultats d'une enquête menée en novembre 2011 pour évaluer les efforts d'ONU-Habitat en vue de sensibiliser sur les questions d'établissements humains a confirmé que les deux rapports phares, à savoir le *Rapport mondial sur les établissements humains* et le *Rapport sur l'État des villes dans le monde*, ainsi que la base de données sur les meilleures pratiques, continuent d'être des outils précieux pour renforcer la prise de conscience sur les conditions et les tendances des établissements humains parmi les partenaires d'ONU-Habitat.

38. Le nombre d'articles publiés dans les médias sur le *Rapport mondial sur les établissements humains* et le *Rapport sur l'État des villes dans le monde* a augmenté de 78 %, pour atteindre le nombre record de 25 000 articles en 2011, contre 14 022 articles en 2010, et dépassant l'objectif de 16 000 articles. ONU-Habitat a enregistré une croissance de 31 % des téléchargements des publications sur son site Internet en 2011, passant ainsi de 822 156 téléchargements en 2010 à 1 076 039 en 2011, dépassant ainsi l'objectif de 900 000 téléchargements pour 2011. Pendant le premier semestre de 2012, ONU-Habitat a enregistré 55 749 téléchargements des rapports phares, dépassant ainsi déjà l'objectif de 22 000 téléchargements pour la période 2012-2013.

39. Les accords de coopération avec les partenaires d'ONU-Habitat ont augmenté pour passer de 248 en décembre 2011 à 317 en juin 2012, ce qui indique une participation accrue des partenaires du programme pour l'habitat à la formulation de politiques et aux contributions pour une urbanisation durable. Ces partenariats incluent 76 organisations internationales, 55 gouvernements nationaux, 43 autorités locales, 13 fondations, 43 organisations du secteur privé, 35 établissements de formation et 52 sociétés civiles. En juin 2012, 172 groupes de jeunes avaient mis en œuvre des projets réalisés avec le soutien d'ONU-Habitat.

40. Pendant la période considérée dans le rapport, ONU-Habitat a également accompli des progrès majeurs dans le domaine de la promotion de l'échange de connaissances, de la collaboration et de la mise en réseau avec ses partenaires, au travers de la passerelle urbaine « Urban Gateway », portail urbain mondial en ligne. Cette plate-forme a fait ses preuves en tant qu'outil efficace pour permettre aux gouvernements, aux autorités locales, aux acteurs urbains, aux chercheurs, à la société civile, au monde des affaires et autres, de contribuer à des archives de connaissances multimédias en matière de meilleures pratiques urbaines, de projets, de recherches, de technologie et de publications. Au 31 décembre 2011, il y avait

plus de 982 utilisateurs enregistrés sur « Urban Gateway » et 3 020 interventions postées.

Approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines

41. L'auto-évaluation d'ONU-Habitat menée en juin 2012 a évalué les trois réalisations escomptées du domaine d'intervention 2 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, intitulé « Approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines », comme étant en bonne voie. 43 pays, contre un objectif de 56 pour 2013, avaient amélioré leurs politiques, législations et stratégies dans le domaine de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines, avec l'aide d'ONU-Habitat. En juin 2012, 22 pays sujets à des crises ou en situation de post-crise mettaient en œuvre des politiques qui prévoyaient des mesures pour faire face à la vulnérabilité et aux risques particuliers aux zones métropolitaines, contre 11 pays en 2011. Madagascar et Haïti sont les deux nouveaux pays ajoutés pendant la période considérée dans le rapport. En Juin 2012, 55 institutions (elles étaient 53 fin 2011) assuraient la promotion d'une urbanisation durable. Parmi celles-ci, 28 étaient des instituts de formation des administrations locales, 14 des universités et 13 des associations des administrations locales et régionales, ou des organismes internationaux de formation des membres des administrations locales. En juin 2012, un total de 166 villes mettaient en œuvre une approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines sans exclusive, avec l'aide d'ONU-Habitat, dans le cadre d'une approche participative de la planification et de la mise en œuvre des activités dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité, de l'environnement, des risques et des crises, soit 19 villes de plus que les 147 villes qui mettaient déjà en œuvre la planification, la gestion et la gouvernance urbaines à la fin 2011.

Terres et logements favorables aux pauvres

42. Concernant le domaine d'intervention 3, intitulé « Terres et logement favorables aux pauvres », la mise en œuvre des trois réalisations escomptées a été évaluée comme étant en bonne voie à la fin juin 2012. En juin 2012, un total de 37 pays (comparé à l'objectif de 32 pays pour 2013), développaient, mettaient en œuvre ou finalisaient des réformes en matière de terres et de logements. Les nouveaux pays ajoutés pendant la période considérée, en décembre 2011, sont le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Iraq et la République du Soudan du Sud.

43. Grâce à des outils normatifs et à une assistance technique, ONU-Habitat a mobilisé les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat en faveur d'une amélioration de la sécurité des droits fonciers et pour la réduction des expulsions. En décembre 2011, 29 pays (comparé à l'objectif de 29 pour 2013) mettaient en œuvre des politiques pour l'amélioration de la sécurité des droits fonciers et la réduction des expulsions, y compris dans les situations de post-catastrophe ou de post-conflit. En juin 2012, 34 pays mettaient en œuvre des politiques de lutte contre l'apparition de nouveaux bidonvilles et d'amélioration des bidonvilles, avec l'aide d'ONU-Habitat, un chiffre qui dépasse l'objectif de 2013 de 28 pays. 12 pays ont préparé des programmes d'amélioration et de prévention à mettre en œuvre, avec l'aide du programme participatif d'amélioration des taudis géré conjointement par la Commission européenne.

Infrastructures et services urbains de base

44. Au sujet du domaine d'intervention 4, intitulé « Fourniture d'infrastructures et de services urbains de base écologiquement rationnels », l'évaluation menée fin juin 2012, ainsi que les résultats de l'évaluation du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement menée en 2011, ont qualifié l'un des indicateurs de réussite et ses objectifs connexes comme étant en bonne voie, alors que deux indicateurs de succès et leurs objectifs connexes ont été évalués comme ayant enregistré des progrès mitigés, c'est-à-dire qu'ils ont enregistré un taux d'exécution supérieur à 50 % mais inférieur à 75 %.

45. Les pays participant aux programmes de gestion de l'eau pour les villes ont progressivement adopté des politiques visant à élargir l'accès à une infrastructure urbaine et à des services de base écologiquement rationnels. En juin 2012, 36 pays (13 en Asie et dans le Pacifique, 7 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 15 en Afrique et 1 en Amérique centrale), contre 35 pays en novembre 2010, étaient impliqués. Le nouveau pays qui s'est ajouté pendant la période considérée par le rapport est le Honduras. Le nombre total d'institutions dans les pays cibles adoptant progressivement des mécanismes institutionnels propres à élargir l'accès à des infrastructures et des services urbains écologiquement rationnels se situait à 131 en juin 2012, contre 126 institutions en décembre 2011. Ceci dépasse l'objectif de 2013 qui est de 120 institutions.

46. ONU-Habitat a également travaillé avec des fournisseurs de services afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité institutionnelle des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement au travers du Programme du lac Victoria (LV-WATSAN), dans lequel 7 infrastructures dans 3 pays ont intégré des améliorations dans leur infrastructure physique grâce à des formations et au renforcement des capacités. Quatre de ces 7 infrastructures atteignent plus de 95 % de recouvrement des coûts, et une autre infrastructure atteint 86 % de recouvrement des coûts et se trouve en bonne voie pour atteindre l'objectif des 95 %. Dans le cadre de l'Initiative de distribution d'eau et d'assainissement dans le bassin du Mékong (MEK-WATSAN), deux villes, Xieng Ngeun et Sayabouly, toutes deux en République démocratique populaire lao, ont atteint 100 % de recouvrement des coûts opérationnels et de maintenance.

47. Pendant la période considérée dans le rapport, un nouveau projet a été lancé, intitulé « Promotion de solutions de transport durable pour les villes de l'Afrique de l'Est ». Cette initiative, qui profite à trois villes (Nairobi, Kampala et Addis-Abeba), vise à endiguer la croissance des déplacements individuels motorisés, réduisant ainsi la congestion de la circulation automobile et les émissions de gaz à effet de serre. Ce projet est mis en œuvre conjointement avec les Gouvernements du Kenya, de l'Ouganda et de l'Éthiopie. La phase de mise en œuvre a débuté en novembre 2011, et devrait s'achever en 2015. Ce projet concerne deux domaines thématiques sur lesquels ONU-Habitat met de plus en plus l'accent, à savoir le transport et la mobilité urbaine, et les villes et le changement climatique.

Financement des établissements humains

48. Dans le cadre du domaine d'intervention 5, intitulé « Systèmes de financement des établissements humains », l'auto-évaluation menée en juin 2012 a qualifié les deux réalisations escomptées comme nécessitant une attention élevée, dans la mesure où leur taux de réalisation était de moins de 25 %. Aucun changement

majeur n'est intervenu dans ce domaine d'intervention. À la fin de l'année 2011, les deux programmes de services financiers – le fonds de crédit renouvelable des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables (ERSO) et le programme de prêt de la Facilité pour la réfection des taudis – avaient collecté respectivement 3 629 597 millions de dollars des États-Unis et 19 233 000 millions de dollars des États-Unis, pour atteindre un total de 22,9 millions de dollars des États-Unis. Fin 2011, plus de 8 000 ménages à faibles revenus avaient directement bénéficié des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, et ce chiffre n'a pas changé depuis.

49. Après l'adoption de la résolution 23/10 par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat le 15 avril 2011 lors de sa vingt-troisième session (A/66/8, annexe, sect. B), qui a mis un terme aux opérations de prêts directs, en grande partie en raison du manque de financement supplémentaire de la part des donateurs, il n'y a pas eu davantage d'expansion des prêts renouvelables (ERSO) ou des programmes de prêts de la Facilité pour la réfection des taudis. Cependant, en ce qui concerne les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, un taux de remboursement de 100 % a été maintenu. Faisant suite à la résolution 23/10 du Conseil d'administration, ONU-Habitat a essayé de rechercher le meilleur partenaire pour reprendre le portefeuille de prêts ERSO, mais ne l'ayant pas encore identifié, doit continuer à gérer le portefeuille de prêts existant.

Excellence dans la gestion

50. Enfin, en ce qui concerne le domaine d'intervention 6, intitulé « Promotion de l'excellence dans la gestion », l'auto-évaluation menée fin juin 2012 a qualifié les quatre réalisations escomptées comme ayant enregistré des progrès mitigés, avec quelques indicateurs de succès affichant un niveau d'exécution de plus de 75 % (donc en bonne voie), la plupart des autres indicateurs affichant un niveau d'exécution supérieur à 50 % mais inférieur à 75 % (progrès mitigés) et un indicateur affichant un niveau d'exécution inférieur à 25 % (ce qui signifie qu'une « attention élevée est nécessaire »). Un inventaire des compétences révisé a été introduit afin de refléter les nouvelles priorités supplémentaires de l'organisation, auquel plus de 90 % du personnel a participé. Le personnel a été habilité au travers de programmes de développement et de formation, y compris en matière de développement de la gestion (50 % du personnel remplissant les conditions requises a été formé) et de la gestion axée sur les résultats (près de 80 % du personnel a reçu une formation en 2011).

51. L'information a continué à être partagée lors de réunions générales du Département, du Comité supérieur de gestion et Conseil supérieur de gestion, ainsi que lors de retraites de division ou de domaine d'intervention. Le temps moyen nécessaire pour recruter s'est amélioré de façon significative pendant la période considérée, comme cela se reflète dans le chiffre de 150 jours, contre 274 jours en 2009. Le temps moyen nécessaire pour les achats s'est également amélioré de façon significative : 15 jours, contre 67 jours en 2009. Le temps moyen nécessaire pour l'approbation des accords de coopération a été amélioré, en passant à 8 jours, contre 11,6 jours en 2009, ce qui correspond à l'objectif de 8 jours fixé pour 2013.

52. Le processus d'examen organisationnel d'ONU-Habitat pour la rationalisation des structures actuelles afin de renforcer l'efficacité et l'efficacéité du programme, a été mené à bien. Des composantes essentielles de la réforme, qui tiennent compte

des six recommandations en matière de réforme institutionnelle établies lors de l'examen collégial du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ont été définies et sont maintenant mises en œuvre. Ces recommandations sont les suivantes :

- Établir une structure administrative permettant de mieux atteindre les résultats escomptés dans les domaines prioritaires;
- Créer une fonction unifiée de planification, de suivi et d'établissement de rapports;
- Définir clairement les priorités du programme;
- Établir une fonction indépendante d'évaluation;
- Établir des mécanismes de coopération à tous les niveaux;
- Renforcer les aspects de programmation tout en poursuivant la réforme institutionnelle;
- Intensifier les efforts pour accroître la visibilité de l'organisation.

B. Projet du plan stratégique pour 2014-2019

53. Au paragraphe 10 de sa résolution 66/207, l'Assemblée générale engage ONU-Habitat à continuer d'élaborer, en consultation avec le Comité des représentants permanents, son plan stratégique pour la période 2014-2019, dans l'ouverture et la transparence, en fixant des objectifs réalistes et réalisables pour la période considérée.

54. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a accompli des progrès substantiels dans la préparation de son projet de plan stratégique pour la période 2014-2019. Ce plan a été préparé conjointement par l'équipe d'ONU-Habitat et le Comité des représentants permanents, au travers d'un groupe de contact à participation non limitée pour la préparation du plan stratégique pour 2014-2019, créé en juin 2011 spécialement à cette fin.

55. Dès le début de son activité en août 2011 jusqu'à sa dernière réunion le 4 juillet 2012, le groupe de contact à participation non limitée a tenu un total de 15 réunions et organisé un atelier de 3 jours consacré au développement du cadre de résultats du projet du plan stratégique. Le projet du plan stratégique a été approuvé par le Comité des représentants permanents en deux étapes, lors de ses réunions du 28 juin et du 22 août 2012. Le projet du plan stratégique sera soumis à considération pour approbation lors de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, qui se tiendra en avril 2013.

56. La première partie du plan, intitulée « Analyse stratégique », présente la justification du plan stratégique, en mettant l'accent sur les facteurs externes et internes qui ont donné forme au contenu du plan. D'une manière générale, cette première partie répond à la question « pourquoi ? ». La deuxième partie du plan, intitulée « Choix stratégique », présente les éléments clés du plan stratégique, notamment sa vision, sa mission, son objectif, ses résultats stratégiques, ses domaines prioritaires et son cadre de résultats. Cette partie répond à la question « Quoi ? ». La troisième partie du plan, intitulée « Mise en œuvre de la stratégie », décrit comment le plan sera mis en œuvre, y compris les phases de mise en œuvre,

comment seront assurés le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan, dans une approche de gestion axée sur les résultats, et quelles seront les ressources financières et humaines nécessaires pour assurer l'exécution fructueuse du plan.

57. Le projet de plan stratégique pour la période 2014-2015 a constitué la base pour la préparation du descriptif du programme 12 du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015. Le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme lors de sa cinquante-deuxième session, le 7 juin 2012, et recommande que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 12 du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015.

C. Relever le défi des taudis

58. L'Assemblée générale, aux paragraphes 7 et 8 de sa résolution 66/207, invite ONU-Habitat à apporter une assistance technique et des services consultatifs aux gouvernements et aux collectivités régionales et locales pour, notamment, établir aux niveaux national, régional et local, des plans et stratégies de lutte contre la prolifération des taudis, et élaborer et mettre en œuvre des programmes de logement et de réfection des taudis.

59. Comme cela est mentionné dans la vue d'ensemble sur le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2012*⁶, l'objectif consistant à améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020 a été dépassé. Dans le monde en développement, la proportion de résidents urbains vivant dans des taudis a diminué, passant de 39 % en 2000 à 33 % en 2012. Plus de 200 millions de personnes ont gagné un accès à des meilleures ressources en eau, à des installations d'assainissement améliorées ou à des logements durables ou moins surpeuplés. Ces réalisations ont dépassé de 100 millions l'objectif relatif aux taudis, et ceci bien avant la date limite de 2020. On rappellera cependant que la cible concernant les taudis avait été établie à un niveau très bas, en comparaison avec l'immensité du défi que représentent les bidonvilles.

60. Au cours de la période concernée, 30 pays des régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont réalisé leurs profils urbains nationaux, et trois profils de villes ont été réalisés en moyenne par pays, au cours de la première phase du Programme participatif d'amélioration des taudis, lancé en avril 2008 et terminé le 31 décembre 2011. Le Programme a été élaboré à partir des enseignements tirés tout au long du projet d'établissement rapide de profils urbains viables, financé par les Gouvernements de Belgique, d'Italie et des Pays-Bas. Grâce à ce projet, 12 pays africains ont élaboré avec succès des profils urbains au niveau national et local.

61. La deuxième phase du programme participatif d'amélioration des taudis, dans laquelle tant la portée que la participation aux projets ont été élargies, a été lancée début 2012. Dans cette deuxième phase est ajoutée une dimension de planification de l'action pour les 12 pays africains d'origine (Burkina Faso, Cameroun, République démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mozambique, Niger, Sénégal, République-Unie de Tanzanie et Zambie), et engagée avec 18 nouveaux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il s'agit de 11 pays africains (Burundi, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria et Ouganda), de 4 pays des Caraïbes (Antigua-et-Barbuda,

⁶ Publication des Nations Unies, n° de vente E.12.I.4.

Haïti, Jamaïque et Trinité-et-Tobago), et de 3 pays insulaires du Pacifique (les Îles Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon).

62. L'objectif général du programme a été d'améliorer les conditions de vie des pauvres des villes et de contribuer à l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement (assurer la durabilité du point de vue de l'environnement), cible 7C (« réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre d'individus n'ayant pas accès à de l'eau potable et à des moyens d'assainissement décentes ») et cible 7D (« réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis »).

63. Une réunion du groupe international d'experts en matière de stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2025 : évaluations régionales, examen global et feuille de route, s'est tenue à Rio de Janeiro les 21 et 22 mars 2012 pour discuter et réfléchir au sujet des six évaluations régionales du secteur du logement et de l'analyse régionale de la mise en œuvre de la stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000. Cet événement a contribué à mieux comprendre les variations actuelles en matière de politiques et pratiques de logement dans toutes les régions du monde, dans un contexte d'urbanisation rapide, avec des taux élevés de formation de taudis, ainsi que des défis actuels rencontrés par les pays en ce qui concerne la fourniture de logements adéquats, en particulier pour les ménages à faibles revenus et les groupes vulnérables.

64. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a également soutenu des membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, les îles Vierges britanniques, la Dominique, la Grenade, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, et Saint-Vincent-et-Grenadines) dans l'élaboration de principes directeurs pour la politique foncière, en mettant l'accent sur l'importance capitale de la gestion foncière pour atteindre le développement économique, la réduction de la pauvreté, la stabilité sociale et la protection de régions écologiquement sensibles. En outre, ONU-Habitat a apporté de l'aide à la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie, pour l'élaboration de politiques foncières nationales, conformément aux principes directeurs, et adaptées aux conditions locales, ce qui a impliqué l'utilisation d'outils existants au sein du Global Land Tool Network d'ONU-Habitat, comme les guides en matière de gestion foncière sociale intitulés *Social Tenure Domain Model: how to establish an effective land sector* et *Comment élaborer une politique foncière pro-pauvres*.

D. Villes et changement climatique

65. Au paragraphe 13 de sa résolution 66/207, l'Assemblée générale encourage de nouveau ONU-Habitat à poursuivre, dans les limites de son mandat et dans la logique du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, sa coopération sur les questions relatives aux villes et au changement climatique, et à continuer de jouer, au sein du système des Nations Unies, un rôle complémentaire dans les domaines qui ont trait au changement climatique, en particulier dans le cadre des efforts qu'il déploie pour atténuer la vulnérabilité des villes au changement climatique.

66. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a été représenté aux sessions des organes subsidiaires compétents de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se sont tenues à Bonn en mai 2012. À l'occasion d'un événement de mise en réseau, il a lancé un protocole mondial pour les émissions de

gaz à effet de serre à dimension communautaire, qui représente la version « dernière génération » de la norme internationale pour déterminer les émissions des gaz à effet de serre pour les villes, élaboré plus tôt et conjointement par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et ONU-Habitat.

67. ONU-Habitat a également pris part au Congrès des villes résilientes, qui s'est également tenu à Bonn en mai 2012, où il a été annoncé que, dans le cadre du Fonds vert pour le climat, les États Membres pourront désigner des « entités infranationales compétentes », y compris des collectivités locales, pour recevoir des financements. Étant donné que, pour le moment, l'accès des villes au financement de l'action climatique est relativement limité, cette disposition représente une évolution bienvenue, bien que modeste.

68. Le site Internet du centre de connaissances sur les villes et le changement climatique, *Knowledge Centre on Cities and Climate Change* (« K4C »), une plate-forme mondiale pour le partage de connaissances, a été lancé conjointement par le PNUE, la Banque mondiale et ONU-Habitat, sous les auspices du programme de travail conjoint Alliance des villes (voir www.citiesandclimatechange.org), afin de promouvoir l'échange de connaissances et de savoir-faire.

69. Avec le soutien d'ONU-Habitat, la quatrième session de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain s'est tenue à Nairobi du 20 au 23 mars 2012. La Conférence et le Document final ont abordé le thème de la planification territoriale et l'accès aux services de base pour tous, en mettant particulièrement l'accent sur le changement climatique.

70. Le Gouvernement du Népal a approuvé sa politique sur le changement climatique, avec des contributions axées sur les villes issues de l'Initiative sur les villes et les changements climatiques d'ONU-Habitat. Le Gouvernement du Sri Lanka a également finalisé sa politique nationale en matière de changement climatique, dont l'élaboration a été soutenue par l'Initiative. Le Gouvernement des Îles Fidji a approuvé une politique de logement qui, avec des contributions de la même initiative, a intégré la question du changement climatique. L'Initiative a également apporté des contributions à l'examen d'une politique d'aménagement et de législation urbaine en République-Unie de Tanzanie, qui a adopté une approche axée sur le changement climatique.

71. Aux Philippines, Sorsogon, l'une des villes qui reçoit le soutien de l'Initiative sur les villes et les changements climatiques, a élaboré des principes directeurs pour la conception de logements et des plans d'emplacements, en mettant particulièrement l'accent sur l'adaptation au changement climatique. Une évaluation en matière de changement climatique pour Sihanoukville, au Cambodge, a été réalisée, alors qu'une étude approfondie d'un point de vue écologique et de zone a été effectuée pour une zone écologiquement fragile de Maputo, au Mozambique.

E. Catastrophes naturelles ou d'origine humaine

72. Au paragraphe 14 de sa résolution 66/207, l'Assemblée générale souligne qu'il importe qu'ONU-Habitat intervienne rapidement en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme, en particulier en subvenant aux besoins en logements et en infrastructures qui surgissent au lendemain des catastrophes et des conflits, par ses

activités normatives et opérationnelles dans l'optique du passage des secours d'urgence, du relèvement et de l'urbanification par un aménagement urbain efficace;

73. Pendant la période concernée, un nouveau programme d'indexation de résilience urbaine d'une durée de quatre ans a été lancé par ONU-Habitat dans le cadre de ses activités de réduction des risques et de reconstruction, pendant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. L'objectif principal de ce programme est de développer une approche intégrée des systèmes d'aménagement urbain prospectif en partenariat avec les villes, les collectivités locales, le secteur privé et les organismes de recherche. Il est basé sur les principes de la « résilience », qui renforcent de manière dynamique les capacités accrues de protéger les citoyens urbains et leurs biens, et leur permettent de se relever après les catastrophes de tout type.

74. Les principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable concernant les catastrophes naturelles ou d'origine humaine et les activités d'ONU-Habitat prévoient des engagements pour mettre davantage l'accent sur la réduction des risques de catastrophe et renforcer la résilience dans les zones urbaines, grâce aux efforts conjoints de plaidoyer avec le Bureau chargé de la réduction des risques de catastrophe du Secrétariat des Nations Unies. Pendant la période concernée par le rapport, l'agence a abouti à un accord avec USAID, dans le cadre du groupe relatif aux abris d'urgence du Comité permanent interorganisations, relatif à l'amélioration de la collaboration en matière d'abris en période d'après-crise au travers de la collaboration, de l'apprentissage et de l'évaluation des incidences sur la vie des populations touchées.

75. Dans le cadre de sa responsabilité liée au Comité permanent interorganisations, ONU-Habitat a lancé un fonds de secours qui a pour but de mettre en œuvre sa politique stratégique en matière d'établissements humains en situation de crise, et de rendre plus prévisibles, systématiques et rapides les interventions de l'agence en matière d'aide humanitaire. Ce fonds permettra à l'organisation de jouer un rôle plus fort dans la coordination interinstitutionnelle et dans les interventions en cas d'urgence dès les phases initiales d'intervention d'urgence, et d'aider à construire les bases pour une reprise et une reconstruction durables en offrant les premières ressources pour une réaction d'urgence rapide et en formulant des programmes en fonction des besoins.

76. Pendant les six premiers mois de 2012, ONU-Habitat a répondu aux crises humanitaires aux Philippines, en El Salvador et en Libye par le déploiement de missions d'aide aux équipes humanitaires des pays et aux gouvernements pour la coordination des interventions en matière de reconstruction de logements et d'abris, et pour la conception à long terme de programmes de reconstruction de logements dans ces pays. Au Sri Lanka, ONU-Habitat a mobilisé des ressources supplémentaires de plus de 7 millions de dollars des États-Unis afin d'aider davantage à la reconstruction de 4 000 maisons endommagées pour des personnes déplacées à l'intérieur du pays, à la suite d'un conflit dans la partie Nord du pays. ONU-Habitat est l'agence chef de file pour les aspects techniques et l'exécution de la reconstruction des logements au Sri Lanka.

77. Le Gouvernement norvégien et ONU-Habitat ont lancé la troisième phase des interventions en cas de catastrophes et des interventions de préparation au Myanmar, conçues pour lutter contre les vulnérabilités dans les zones côtières et urbaines grâce à une gestion multirisques.

78. Aborder les questions liées aux droits fonciers et immobiliers dans les contextes post-crise est l'un des domaines clés de l'engagement d'ONU-Habitat. L'agence a davantage consolidé sa position en apportant une assistance technique en matière de logement d'après-crise, de conflits de terres et de propriétés en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Iraq et au Libéria par une assistance technique aux agences humanitaires, aux gouvernements et aux communautés, y compris une aide au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en développant des certificats de location pour les personnes déplacées et les réfugiés recevant une aide au logement en Iraq et au Kirghizistan.

V. Autres faits importants

79. Pendant la période concernée, ONU-Habitat a accompli d'importants progrès en matière de mise en œuvre de la Campagne urbaine mondiale et de préparatifs pour le Forum urbain mondial, ses deux mécanismes de plaidoyer mondial les plus importants. ONU-Habitat a également participé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dont le Document final intitulé « L'avenir que nous voulons » contient un nombre important d'engagements concernant le Programme pour l'habitat.

A. La Campagne urbaine mondiale

80. La Campagne urbaine mondiale est un partenariat mondial conçu pour promouvoir une vision positive pour l'urbanisation durable et pour inclure le programme pour les villes dans les politiques nationales de développement. Elle a été lancée lors de la cinquième session du Forum urbain mondial tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en mars 2010. Pendant la première moitié de 2012, la Campagne a accompli des progrès importants dans l'amélioration de sa communication interne et externe. Le secrétariat de la Campagne a créé deux sites Internet (worldurbancampaign.org et imacitychanger.org) et produit une nouvelle brochure de communication dans les trois langues de travail des Nations Unies, ainsi que des principes directeurs pour rejoindre la Campagne.

81. Un fonds pour la Campagne urbaine mondiale a été créé pour la mobilisation de ressources communes et pour servir de mécanisme de financement afin de permettre à la Campagne de réaliser ses objectifs et ses activités. Différents niveaux de partenariat et de parrainage ont été proposés par le secrétariat et approuvés par le Comité directeur de la Campagne urbaine mondiale.

82. La Campagne urbaine mondiale a élargi sa base de partenariat en passant de 26 organisations en 2011 à 42 en juin 2012. Ces partenaires sont issus des organisations politiques, de la société civile, du milieu d'affaires, des experts et des médias. Des activités de la Campagne en matière de développement des connaissances et de promotion de l'apprentissage et du dialogue dans les villes ont été réalisées au cours de la période considérée. Un catalogue d'outils et de méthodes, et un observatoire mondial sur les bonnes politiques et les législations habilitantes, ont également été développés. Un nouveau groupe de travail sur l'avenir de la ville et l'innovation a été créé.

83. Un manifeste de la Campagne urbaine mondiale pour les villes vers Habitat III est en cours de préparation par les partenaires. L'objectif du manifeste est de transmettre des messages clairs et convaincants pour les décideurs et les parties prenantes sur la nécessité d'un changement en matière de questions urbaines, sur la base des principes de la Campagne.

84. ONU-Habitat a appuyé la création ou la reprise de comités nationaux pour l'habitat ou des forums nationaux urbains dans plusieurs pays à travers l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les comités nationaux pour l'habitat et les forums urbains sont utilisés pour promouvoir le dialogue national sur les questions urbaines.

85. En Juin 2012, il y avait 38 comités nationaux pour l'habitat et forums urbains nationaux, contre 35 en 2011. Les pays où des comités nationaux pour l'habitat ou les forums urbains nationaux ont été créés ou relancés sont les suivants : l'Afghanistan, le Bangladesh, le Burkina Faso, le Cambodge, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la République démocratique du Congo, l'Équateur, les Îles Fidji, le Ghana, Haïti, l'Indonésie, le Kenya, Kiribati, le Liban, la République démocratique populaire lao, le Malawi, le Mexique, le Mozambique, le Népal, le Nicaragua, le Nigéria, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, le Rwanda, le Samoa, le Sénégal, les Îles Salomon, le Sri Lanka, les Tonga, les Tuvalu, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, Vanuatu et le Viet Nam.

86. ONU-Habitat a élaboré des lignes directrices sur la composition, les attributions et le mode de fonctionnement des comités nationaux pour l'habitat et les forums urbains nationaux afin de renforcer leur impact. Les directives fournissent également un cadre pour l'harmonisation et l'alignement du travail des comités nationaux et des forums urbains nationaux avec les nouvelles priorités stratégiques adoptées lors de l'actuelle réforme organisationnelle d'ONU-Habitat. Parmi les principaux domaines du dialogue national sur les questions urbaines mises en évidence dans les lignes directrices on mentionnera :

- Les préparatifs pour Habitat III au niveau des pays;
- La politique urbaine nationale;
- Les impacts de l'urbanisation sur le développement national et le rôle des villes dans le développement national;
- La création d'emplois décents en milieu urbain, en particulier pour les jeunes;
- L'amélioration de l'aménagement urbain et la planification en vue d'améliorer l'efficacité des villes;
- La formulation d'une stratégie globale du logement, conformément à la demande du Conseil d'administration d'ONU-Habitat dans sa résolution 23/16;
- La Campagne urbaine mondiale.

B. Forum urbain mondial

87. Les préparatifs pour la sixième session du Forum urbain mondial se sont poursuivis pendant la période concernée. À Naples, la sixième session sera appuyée

par les trois niveaux du Gouvernement italien : le niveau national, la région de la Campanie et la ville de Naples elle-même.

88. Après les changements politiques concernant les autorités politiques locales et nationales en Italie en 2011, et dans le sillage de la récession de l'économie mondiale, le pays hôte a appelé à une révision d'un accord antérieur et du programme de la sixième session du Forum urbain mondial en Janvier 2012. Un nouvel accord a été signé en juin 2012, engageant le Gouvernement italien à accueillir la sixième session à Mostra d'Oltramare, à Naples, au cours de la première semaine de septembre.

89. Le sujet de la sixième session sera : « L'avenir des villes ». Quatre dialogues principaux seront organisés : le premier sur les villes productives, le deuxième sur l'aménagement urbain, le troisième sur l'équité et la prospérité, et le quatrième sur la mobilité urbaine, l'énergie et la viabilité environnementale.

90. Outre les dialogues, des tables rondes, de la mise en réseau, des formations et manifestations parallèles seront également organisées. Le processus d'invitation des pays et des partenaires du Programme pour l'habitat a commencé en décembre 2011. Les inscriptions ont commencé en avril 2012, avec l'intention de les clôturer à la fin août 2012. À la mi-juillet 2012, plus de 5 000 participants potentiels de plus de 140 pays s'étaient inscrits, dont des ministres, des ambassadeurs, des parlementaires, des maires et des représentants de premier plan d'organisations de la société civile. Pendant la période considérée, les Gouvernements de la France et des États-Unis d'Amérique ont versé des contributions financières pour participer aux frais de voyage des participants au Forum.

91. La sixième session accueillera également une exposition, en partie ouverte aux citoyens. La Campagne urbaine mondiale et l'opération « Change ta ville » (« I'm a city changer ») seront représentées à l'exposition et constitueront un élément important de la session, qui sera aussi la première « réunion sur la stratégie » pour Habitat III, en offrant une occasion et une plate-forme pour des consultations avec les États Membres, les partenaires du Programme pour l'habitat et les organisations du système des Nations Unies, sur la portée et l'organisation d'Habitat III.

C. Décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : répercussions sur le Programme pour l'habitat

92. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ONU-Habitat a organisé et participé à plus de 50 événements parallèles liés aux villes écologiquement rationnelles et a joué un rôle important dans des événements tels que le *Global Town Hall*.

93. Le Document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons », comprend quatre composantes principales qui revêtent une importance particulière pour ONU-Habitat. Dans la sous-section concernant les villes écologiquement rationnelles et les établissements humains (voir section V. A.), le Document final reconnaît la nécessité d'avoir une approche globale en matière d'urbanisation et d'établissements humains, qui prévoit des logements et des infrastructures d'un coût abordable et qui privilégie l'assainissement des quartiers insalubres et la rénovation urbaine (par. 134). Le Document final s'engage à promouvoir l'adoption d'une

stratégie intégrée de planification et de construction à long terme des villes et des établissements humains, tout en s'engageant à promouvoir l'adoption de politiques de développement durable favorisant la construction de logements et la mise en place de services sociaux intégrés (par. 135), et souligne la nécessité de renforcer les mécanismes et programmes de coopération existants, les accords de partenariat et autres outils d'exécution afin de progresser dans la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat, et constate que le versement de contributions financières suffisantes et prévisibles à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains demeure nécessaire (par. 137).

94. D'autres questions importantes dans le Document final qui sont pertinentes pour le travail d'ONU-Habitat comprennent la création de liens solides entre les villes et les transports (par. 132), la reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit humain (par. 121), en encourageant la création d'un processus de mise en œuvre pour la formulation des objectifs de développement durable de portée mondiale, devant être adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies (par. 248), et l'approbation du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (par. 226).

95. À moyen terme, il sera important d'assurer l'alignement entre les objectifs de développement durable au sein de la dimension de villes écologiquement rationnelles et des établissements humains, et les objectifs du nouveau programme pour les villes, qui sera élaboré au cours du processus préparatoire d'Habitat III.

VI. Conclusions et recommandations

96. Les recommandations découlant de la présentation ci-dessus sont divisées en deux catégories : celles liées à Habitat III, et celles liées à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et au renforcement d'ONU-Habitat.

A. Habitat III

97. L'événement le plus important dans le domaine des établissements humains et de l'urbanisation dans les années à venir sera Habitat III, et son processus préparatoire exercera une pression importante sur les États Membres, ONU-Habitat et le système des Nations Unies dans son ensemble. Il est important que le processus préparatoire puisse inclure toutes les parties prenantes, en particulier les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat. Le processus devra également être efficient et efficace. En se prononçant sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation d'Habitat III, l'Assemblée générale pourrait vouloir prendre en considération les recommandations énoncées ci-dessous :

1. Il est recommandé qu'Habitat III soit organisé au plus haut niveau possible, y compris des chefs d'État et de gouvernement, ou d'autres représentants et, dans ce contexte, la conférence pourrait être appelée « Sommet mondial sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) ». Il est en outre proposé que le thème de la conférence soit les « Villes écologiquement rationnelles »;

2. Sur la base des enseignements tirés d'Habitat II, ainsi que d'autres conférences internationales récentes des Nations Unies, il sera important pour le Comité préparatoire d'Habitat III d'être ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation, à tous les stades du processus de préparation, d'observateurs, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de partenaires du Programme pour l'habitat, y compris des autorités locales, et de membres du système des Nations Unies, y compris des agences spécialisées, des fonds et des programmes;

3. Habitat III devrait se concentrer sur l'identification des réalisations, de nouveaux défis, d'opportunités et de domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires, grâce à la mise en œuvre d'un nouveau programme pour les villes pour le XXI^e siècle, qui devrait s'appuyer sur les principes, et les réalisations accomplies, du Programme pour l'habitat de 1996, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire et des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

4. La Conférence devrait déboucher sur un engagement et un soutien politique renouvelé pour le développement urbain et le logement durables, et sur un document politique ciblé avec des objectifs et des buts clairs, mesurables et assortis d'échéances;

5. Habitat III, y compris son processus préparatoire, devrait assurer un équilibre entre développement économique, développement social et protection de l'environnement, puisqu'ils constituent des piliers interdépendants et complémentaires du développement urbain durable;

6. La Conférence devrait intégrer dans son processus préparatoire le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en particulier les éléments qui se rapportent aux villes écologiquement rationnelles;

7. Il est recommandé que le Comité préparatoire d'Habitat III effectue les tâches suivantes :

a) Organise des réunions du Comité préparatoire, ainsi que de réunions préparatoires régionales et sous-régionales qui pourraient se dérouler conjointement avec les sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et le Forum urbain mondial, ainsi que des réunions des organes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, dans la mesure du possible;

b) Entreprenne un examen et une évaluation de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, et les autres objectifs de développement adoptés au niveau international, avec des apports provenant des évaluations nationales et des réunions régionales préparatoires;

c) Recense les réalisations majeures et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et

autres établissements humains en ce nouveau millénaire et tous les objectifs de développement adoptés au niveau international;

d) Recense également les principales difficultés qui entravent la réalisation du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire et les objectifs internationalement adoptés et engagements pertinents pour les établissements humains;

e) Identifie et relève les nouveaux défis et les nouvelles occasions offertes apparus depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et l'adoption du Programme pour l'habitat, la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire et les objectifs de développement adoptés au niveau international et les engagements pertinents pour les établissements humains;

f) Propose un nouveau programme des villes pour le XXI^e siècle, avec des mesures assorties de délais pour faire face aux contraintes et aux nouveaux défis identifiés, ainsi que des mesures de soutien institutionnel et financier nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau programme;

g) Examine et décide de l'accréditation des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui ne sont pas dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, de manière à leur permettre de participer au processus préparatoire et à la Conférence elle-même;

h) Propose un ordre du jour provisoire et des sous-thèmes possibles pour la Conférence, fondés sur les résultats des activités préparatoires menées aux niveaux national, sous-régional, régional et international, en prenant également en considération les apports des partenaires du Programme pour l'habitat;

i) Propose des règles et des procédures pour la participation de représentants des partenaires du Programme pour l'habitat à la Conférence, en tenant compte des règles et procédures appliquées à Habitat II;

j) Entreprene toute autre tâche qui peut être requise par le processus préparatoire;

8. Il est suggéré que le Comité préparatoire d'Habitat III tienne une réunion d'organisation et trois sessions de fond;

9. La réunion d'organisation du Comité préparatoire pourrait se tenir en 2013 pendant au moins trois jours, avant la vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Cela permettrait au Conseil d'administration de prendre des décisions nécessaires pour assurer l'appui au processus préparatoire d'Habitat III d'avril 2013 à avril 2015. Il est recommandé que, lors de cette réunion, le Comité préparatoire :

a) Élise, parmi tous les États, un bureau composé de 10 membres, dont 2 représentants de chacun des groupes géographiques, dont 1 serait élu président et les autres vice-présidents, et l'un d'entre eux exercerait également les fonctions de rapporteur;

b) Examine les progrès accomplis dans les activités préparatoires menées aux niveaux local, national, sous-régional, régional et international, ainsi que par les partenaires du Programme pour l'habitat;

c) Décide des modalités précises des futures sessions du Comité préparatoire;

d) Envisage un processus pour établir l'ordre du jour et arrête les sous-thèmes possibles de la Conférence en temps opportun;

10. La première session de fond du Comité préparatoire pourrait se tenir en 2014 pendant au moins trois jours, avant et éventuellement immédiatement après la septième session du Forum urbain mondial, ou à un moment et dans un lieu qui permettent de minimiser les frais à la fois des États Membres et du Secrétariat des Nations Unies. Il est recommandé que, lors de cette première session, le Comité préparatoire entreprenne un examen et une évaluation détaillés des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international, et identifie les éléments clés à inclure dans le projet de document final de la Conférence;

11. La deuxième session de fond du Comité préparatoire pourrait se tenir en 2015 pour cinq jours au moins, avant et éventuellement immédiatement après la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, ou encore, à un moment et dans un lieu qui permettent de minimiser les frais à la fois des États Membres et du Secrétariat des Nations Unies. Il est recommandé que, lors de cette session, le Comité préparatoire mène des négociations sur le texte d'un document contenant, entre autres, un projet de programme pour les villes pour le XXI^e siècle, qui devrait :

a) Mettre l'accent sur la nécessité d'un partenariat mondial pour atteindre les objectifs de développement et de logement durables en milieu urbain;

b) Reconfirmer la nécessité d'une approche intégrée et stratégiquement ciblée pour la mise en œuvre d'un nouveau programme pour les villes pour le XXI^e siècle, qui porte sur les nouveaux problèmes et forces des villes dans le monde, tout en s'appuyant sur les principes et les réalisations obtenus grâce à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat de 1996, la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international;

c) Relever les principaux défis et opportunités rencontrés par la communauté internationale à cet égard;

12. À l'instar de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la troisième et dernière session de fond du Comité préparatoire pourrait avoir lieu en 2016, pendant au moins trois jours, immédiatement avant Habitat III et au même endroit que la Conférence elle-même. Il est recommandé que, lors de sa troisième session, le Comité préparatoire finalise un projet de document final pour examen et adoption par Habitat III;

13. Il est recommandé que le document concis et précis élaboré par le Comité préparatoire soit soumis pour examen ultérieur et adoption par le Sommet et que le document redynamise, au plus haut niveau politique, l'engagement mondial pour la mise en œuvre accélérée du programme urbain pour le XXI^e siècle, et à un plus haut niveau de partenariat et de solidarité internationale dans la mise en œuvre du programme.

14. Les États Membres sont invités à créer un fonds d'affectation spéciale pour Habitat III. Les donateurs internationaux et bilatéraux et d'autres pays qui sont en mesure de le faire, sont invités à soutenir, par des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale, l'évaluation globale de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat de 1996, et la participation de représentants de pays en développement, y compris les partenaires du Programme pour l'habitat, aux processus régionaux et internationaux préparatoires et à la Conférence elle-même;

15. Le système des Nations Unies pour le développement est encouragé à aider comme il convient les pays qui en font la demande à procéder aux préparatifs de la Conférence.

B. Mise en œuvre du Programme pour l'habitat et renforcement d'ONU-Habitat

98. L'Assemblée générale pourra souhaiter de considérer les recommandations suivantes :

1. Le processus préparatoire d'Habitat III exercera une pression considérable sur ONU-Habitat. L'un des moyens de relever ce défi serait d'inclure quelques-uns des principaux documents de fond nécessaires à Habitat III en tant que résultats du programme de travail d'ONU-Habitat et de son budget pour la période 2014-2015. Ceci pourrait inclure des évaluations nationales, régionales et mondiales de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat de 1996. L'un des documents de base importants pour Habitat II était la deuxième édition (1996), intitulée *An Urbanizing World*⁷, de l'un des rapports phares d'ONU-Habitat pour la période, à savoir, le *Rapport mondial sur les établissements humains*. De même, l'édition 2015 du *Rapport mondial sur les établissements humains* pourrait se concentrer sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat au niveau mondial, ce qui constituerait un document de base utile pour Habitat III.

2. Plus de 50 % de la population mondiale vit actuellement dans les villes, et il a été estimé que les centres urbains contribuent à hauteur de 60 à 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le rôle important que les villes et leurs autorités locales peuvent jouer dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et dans la réalisation du développement durable en général, est de mieux en mieux compris. Dans ce contexte, il est recommandé que les gouvernements fournissent un appui suffisant aux autorités locales pour leur permettre de mettre en place des politiques et des stratégies urbaines ou locales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

⁷ Oxford, Oxford University Press, 1996.

3. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale 62/198, les gouvernements sont encouragés à mettre en place des comités nationaux d'habitat largement représentatifs pour servir de mécanismes de renforcement du dialogue national en ce qui concerne un certain nombre de questions, notamment : les préparatifs d'Habitat III au niveau des pays, les incidences de l'urbanisation sur le développement au niveau national, et le rôle des villes en tant que moteurs du développement au niveau national ainsi que sur la création d'emplois décents en milieu urbain, en particulier pour les jeunes, l'amélioration de l'aménagement urbain et de la planification en vue d'améliorer l'efficacité de la ville, la politique nationale urbaine, la formulation d'une stratégie mondiale pour le logement, conformément à la résolution 23/16 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, et la Campagne urbaine mondiale.
